



Droit de l'immobilier location d'appartement depot de garantie

Par **dx54_old**, le **03/12/2007** à **18:07**

bonjour a vous tous ma tante se demandé si il y avait pas comme une prescription au bout de 10 an quand on redonne les cleefs de l'appartement car sa 17 an quelle abité dans l'appartement
ma question est:

il ne doive pas redonné le depot de garanti apres un delai de 10ans ?

Par **freesonnerie**, le **05/12/2007** à **13:41**

Bonjour.

Tout d'abord, merci de formuler des phrases plus explicites...

Ensuite, peu importe le nombre d'années que votre tante est restée dans l'appartement. Si l'appartement à toujours été correctement entretenu, et qu'il est en bon état, il n'y a aucune raison que son dépôt de garantie ne lui soit pas rendu.

Cordialement.